



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 14 décembre 2010**  
**19 heures 00**

-----

SL/VC

N° 001124

Personnel -  
Règlement interne du  
Compte Epargne  
Temps (CET)

**Le mardi 14 décembre 2010 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GREGOIRE-GALLIER Maggy (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le Compte Epargne Temps (CET) permet aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'un an de présence dans la collectivité, d'accumuler des droits à congés.

Vu, le décret n°2010-531 du 20 mai 2010, modifiant certaines dispositions relatives au Compte Epargne Temps (CET), il est proposé, une mise à jour du règlement intérieur du CET de la Ville d'APT.

A cet égard, les dispositions des délibérations antérieures au décret du 20 mai 2010 qui limitaient le nombre de jours pouvant alimenter le compte épargne temps ou qui fixaient un délai de préavis pour l'utilisation du temps épargné, ou de façon générale, qui énonçaient des règles devenues contraires aux modifications apportées à la réglementation du Compte Epargne Temps sont abrogées.

Dorénavant, le nouveau règlement intérieur du Compte Epargne Temps de la Ville d'APT fixe des dispositions portant sur certaines possibilités d'alimenter le Compte Epargne Temps par une partie des jours de repos compensateurs (article 3 du décret modifié) ou droits acquis antérieurement (art 12 du décret modifié) ainsi que les modalités de gestion du Compte Epargne Temps. Le nombre de jours maximum pouvant être épargnés est de 60.

La réforme est applicable au 23 mai 2010. Toutefois, des règles transitoires sont prévues pour l'année 2010.

Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du mercredi 10 novembre 2010 a émis un avis favorable à l'unanimité quant à l'adoption de ce nouveau règlement intérieur « Compte Epargne Temps » de la Ville d'APT.

**A L'UNANIMITE  
LE CONSEIL**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Comte Epargne Temps de la Ville d'APT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur du Comte Epargne Temps de la Ville d'APT et toutes les pièces s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**